Gap : le sacrificateur n’était pas agréé et ne parlait pas arabe

03/09/2010 à 11h26

Dans la nuit du 11 au 12 août dernier, l’abattoir de Gap et l’entreprise située à ses côtés sont victimes d’un vol avec effraction. Une carcasse de vache, des couteaux… disparaissent de l’abattoir et du matériel informatique dans l’autre. Les investigations permettent de remonter jusqu’à un gapençais, bien connu des services de polices et de la justice.

Quelques jours plus tard, retour à la case commissariat pour ce quadragénaire qui travaille à l’abattoir. Cette fois, il vient déposer plainte. Selon lui, son employeur fait de l’abattage illégal. Il sacrifie les bêtes selon le rite musulman et est possesseur d’une carte de sacrificateur professionnelle délivré par la mosquée d’Evry-Courcouronnes, dans la banlieue parisienne.

Gage de qualité d’une viande halal qui certifie que la bête a été égorgée et que les prières rituelles ont été prononcées. Mais voilà, depuis qu’il est en arrêt de travail, « la personne qui me remplace n’est pas en possession de cette carte et n’est même pas musulman et ne parle pas arabe » martèle-t-il. Pour lui, c’est bien là où le bât blesse.

De son côté, le directeur se défend : « *Depuis le début du mois de juillet, il y a un musulman du Kosovo qui le remplace mais il ne parle pas arabe et pour faire le lien avec les clients, l’ancien salarié, parti à la retraite et qui possédait la carte d’habilitation, revient.* » Face à ce problème, Olivier Lhermie confie : « *Certes, il n’est pas agréé par la mosquée mais c’est dur de trouver quelqu’un.* » D’ailleurs, il rappelle avoir mis une annonce pour trouver un

remplaçant à son employé. Mais sans succès.

Le Dauphiné

(Merci à le dahut)